

FORSYTHE, David P. *The Politics of International Law : U.S. Foreign Policy Reconsidered*. Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, 1990, 197 p.

Claude Goulet

Volume 22, numéro 4, 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702929ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702929ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Goulet, C. (1991). Compte rendu de [FORSYTHE, David P. *The Politics of International Law : U.S. Foreign Policy Reconsidered*. Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, 1990, 197 p.] *Études internationales*, 22(4), 849–850.
<https://doi.org/10.7202/702929ar>

FORSYTHE, David P. *The Politics of International Law : U.S. Foreign Policy Reconsidered*. Boulder et Londres, Lynne Rienner Publishers, 1990, 197 p.

Le droit international est une composante majeure de la science politique. On n'a qu'à penser à la théorie des régimes pour bien saisir l'importance du droit dans l'étude des relations internationales. Pourtant, souligne Forsythe, peu d'ouvrages ont cherché à établir un lien entre droit international et politique. *The Politics of International Law* vise à combler cette lacune en présentant aux étudiants au premier cycle – puisque c'est d'abord à eux que ce livre s'adresse – l'impact du droit international sur l'action politique et, plus particulièrement, sur la politique étrangère.

Forsythe présente divers aspects du droit international tel qu'interprété par les institutions politiques américaines. Selon lui, droit international et politique ne peuvent être compris indépendamment l'un de l'autre. Il décrit d'ailleurs le droit international comme étant le résultat d'un processus politique. Il illustre cela à partir de cinq décisions du gouvernement américain en matière de politique étrangère durant les années Reagan (1981-1988). L'auteur s'intéresse d'abord à l'initiative de défense stratégique (IDS) et à ses conséquences sur l'interprétation du Traité ABM. L'intervention américaine au Nicaragua et l'invasion de la Grenade sont deux autres événements au cours desquels la position américaine vis-à-vis du droit international a été questionnée. La politique en matière de réfugiés en provenance d'Amérique centrale et des Caraïbes a également suscité des in-

terrogations quant au respect des règles internationales par les États-Unis. Finalement, Forsythe a retenu la question de la contribution financière à l'Organisation des Nations Unies pour montrer les limites du droit international sur la politique américaine.

Pour chacun des cas, Forsythe résume d'abord les faits pour ensuite décrire la politique adoptée par l'Exécutif américain. Cela l'amène à présenter l'argument légal mis de l'avant par l'Exécutif pour justifier son action. La réaction au niveau domestique (Congrès, système judiciaire, opinion publique, etc.) et la réaction internationale au comportement américain sont ensuite analysées. Finalement, l'auteur se penche sur les conséquences pour les États-Unis et pour l'ordre mondial de l'attitude américaine.

À travers cette description de l'influence du droit international sur la politique étrangère, Forsythe en arrive à la conclusion que le droit international occupe une place limitée dans le processus d'élaboration de la politique étrangère américaine. Cela l'amène à adopter une position très critique à l'égard de la politique reaganienne. Il dénonce d'ailleurs cette absence de respect du droit international. D'autre part, il soutient que pour bien comprendre l'interaction entre le droit international et l'exercice du pouvoir dans le processus politique, on doit aller au-delà de la considération des États-Unis en tant qu'État unitaire. La séparation des pouvoirs à Washington permet, selon lui, de mieux comprendre l'attitude américaine. Ainsi, même si, dans toutes les controverses publiques étu-

diées, il y a eu une dimension légale internationale aux questions, il reste que les déterminants internes ont davantage influencé la politique étrangère américaine que les aspects externes.

On peut toutefois déplorer que l'auteur n'ait pas davantage insisté sur les théories de politique étrangère. Il aurait été intéressant que Forsythe situe son analyse du droit international parmi les diverses approches. D'ailleurs, même s'il montre que le droit international est un facteur qui intervient au niveau des décisions politiques, il ne convainc pas sur son utilité pour comprendre et expliquer le comportement américain.

Cet ouvrage a néanmoins le mérite de montrer comment des déterminants externes, en l'occurrence le droit international, influent sur la politique étrangère et, indirectement, sur l'ordre politique interne. De plus, la facture et la brièveté de l'ouvrage le rendent facilement accessible. Les résumés des cinq cas sont clairs et concis et les références bibliographiques suffisamment nombreuses pour orienter des travaux universitaires sur des thèmes similaires. Bref, il s'agit d'un bon outil pédagogique sur un thème souvent négligé en science politique.

Claude GOULET

*Étudiant au doctorat
Département de science politique
Université Laval, Québec*

ROELANDT, Marc. *La condition juridique des pipelines dans le droit de la mer*. Genève-Paris, Institut Universitaire des Hautes Études

Internationales-Presses Universitaires de France, 1990, 244 p.

L'évacuation de la production de pétrole off-shore vers les centres terrestres de consommation suppose qu'il soit acheminé par navires-citernes ou par pipelines sous-marins, et c'est pour ce dernier type que les sociétés engagées dans cette activité paraissent opter de plus en plus avec la prolifération de ces réseaux depuis les années 60 et 70. Or la pose et l'exploitation de ces pipelines ont des implications juridiques importantes et complexes, tant au niveau interne qu'international. Si ce droit ne pose pas de problèmes sérieux eu égard à la haute mer – puisqu'il continue de s'inspirer du vieux régime associé à la liberté des mers –, son exercice risque par contre de devenir litigieux quand il se heurte à l'affirmation des souverainetés nationales qui sont reconnues par les dispositions de la nouvelle Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La première partie de l'ouvrage, consacrée aux aspects techniques du transport des hydrocarbures par voie sous-marine, distingue les diverses catégories de pipelines (chap. 1), pour ensuite décrire en détail les principaux réseaux qu'on retrouve en mer du Nord et dans le golfe arabo-persique (chap. 2). Le texte est appuyé de nombreuses illustrations de bonne qualité, et cet ajout honore l'auteur dans la mesure où les ouvrages juridiques sont la plupart du temps assez chiches à cet égard.

La seconde partie, quantitative et qualitativement la plus importante, analyse la condition juridique des pipelines sous-marins dans le